

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

Sous la présidence de Monsieur Patrick BOLAY

Après approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2021, on passe à l'ordre du jour.

CREATION D'UNE MICRO-CRECHE

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR UNE PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRE D'OUVRAGE AVEC MATEC.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réhabilitation de la propriété sise 4, impasse de la mairie en micro-crèche, il est nécessaire de recruter un assistant à maître d'ouvrage.

Cette prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage peut être fournie par MATEC.

Durant toute sa mission, MATEC assurera une assistance technique et administrative (cadrage du besoin, rédaction du programme technique de l'opération, rédaction des pièces administratives pour la consultation des maîtres d'œuvre et des entreprises, réalisation du cahier des charges pour la consultation d'un coordinateur SPS, ...).

Pour cette mission, MATEC sollicite une rémunération forfaitaire de 4 300.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de MATEC
- de signer la convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage

MODIFICATION DE LA COMPETENCE « MOBILITES » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD & MOSELLE

VU la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 portant, notamment, sur les modalités d'organisation de la compétence « transport » ;

VU les articles du Code des Transports ;

VU la compétence « Transport – Organisation de la mobilité » exercé par la Communauté de Communes Mad et Moselle depuis le 1er juillet 2019 ;

VU la délibération du 18 février 2021 de la communauté de communes Mad & Moselle portant Mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités et définition de la compétence intercommunale « mobilités »

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- *Accepte qu'en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, la Communauté de Communes Mad & Moselle exerce les missions suivantes sur son ressort territorial : organisation des services de transport régulier, transport à la demande, mobilités actives, partagées et solidaire,*

- *Accepte que la Communauté de Communes Mad & Moselle ne se substitue pas à la région Grand Est dans l'organisation des services de transport scolaire,*
- *Autorise la Communauté de Communes à exercer la compétence « Mobilités » tel que défini, au 1^{er} juillet 2021*

SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer le service commun « Eclairage public » de la Communauté de Communes Mad et Moselle.

L'adhésion au groupement de commandes relatif à la maintenance de l'éclairage public permet :

- La maintenance curative sur la durée du marché
- Le bilan et l'analyse des interventions d'entretien
- L'inventaire du matériel et réalisation de plans pour les nouvelles communes adhérentes
- La mise à jour des inventaires des installations
- La réalisation de diagnostics d'économie d'énergie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention d'adhérer au groupement de commandes relatif à la maintenance de l'éclairage public et de signer la convention afférente.

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNE M14

Monsieur le Maire informe les conseillers de taxes et produits irrécouvrables pour lesquels le Comptable demande l'admission en non-valeur :

concerne le service Commune, Année 2017– 1 pièce pour un total de 831.60 €

Le Conseil Municipal accepte cette mise en non-valeur à l'unanimité.

REALISATION D'UN EMPRUNT – BUDGET M 14

M. le Maire rappelle que pour financer les investissements de l'exercice 2021, il est opportun de recourir à un prêt long terme d'un montant total de 1 000 000.00 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, puis du projet de contrat et des pièces établis par Agence France Locale, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur Patrick BOLAY, Maire, à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 1 000 000.00 EUR (1 million d'Euros)
- Durée Totale : 15 ans
- Taux Fixe : 0.61%

Monsieur Patrick BOLAY, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ERCKARTSWILLER A LA PAROISSE DE WEINBOURG AINSI QUE MODIFICATION DES RESSORTS DES CONSISTOIRES DE LA PETITE PIERRE ET D'INGWILLER ET DES INSPECTIONS DE LA PETITE PIERRE ET DE BOUXWILLER – CHANGEMENT DE NOM DE L'INSPECTION DE LA PETITE PIERRE EN INSPECTION ALSACE BOSSUE – MOSELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement attachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue - Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg-Erckartswiller-Sparsbach ».

En application de l'article L.2541-14 du Code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions cultuelles doit être recueilli. Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à 13 voix pour et 2 abstentions, un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

FORMATION DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers de l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2021 fixant la répartition des jurés pour l'année 2022.

Il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de trois personnes.